
Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du mardi 23 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Daniel HOLZSCHERER.

Présents : 11

Votants : 11

Sont présents : Daniel HOLZSCHERER, Stéphane SCHMIDT, Laurent WALTER, Christophe DAMBACHER, Simon SCHNEPP, Sébastien CUNY, Luc EBERHARDT, Laura MOURER, Marc HETZEL, Freddy DAMBACHER, Stéphanie HELL

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance précédente.

Objet : Compte administratif et compte de gestion 2020 du budget lotissement - DE 2021 007

1) Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 du budget lotissement et dont la balance générale est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : **128 539.63 €**

Recettes de l'exercice : **208 874.96 €**

Résultat de l'exercice : **80 335.33 €**

Excédent antérieur reporté : **40 968.92 €**

Excédent : **121 304.25 €**

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : **71 410.91 €**

Recettes de l'exercice : **119 937.13 €**

Résultat de l'exercice : **48 526.22 €**

Déficit antérieur reporté : **- 119 937.13 €**

Déficit : **- 71 410.91 €**

Résultat global : déficit **49 893.34 €**

2) Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif du lotissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,
- après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

déclare que le compte de gestion du lotissement dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Résultat d'exploitation 2020 du budget lotissement - DE 2021 008

Le Conseil Municipal constatant, à la clôture de l'exercice 2020, un excédent de la section de fonctionnement de **121 304.25 €** et un déficit de la section d'investissement de **71 410.91 €**, décide de reporter à nouveau le montant de **71 410.91 €** en section d'investissement et le montant de **121 304.25 €** en section de fonctionnement.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Budget primitif 2021 pour le lotissement - DE 2021 009

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 du lotissement de Pfalzweyer,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 pour le lotissement présenté par le Maire et s'équilibrant à la somme de **262 821.82€** en section de fonctionnement et à **142 821.82** en section d'investissement.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Compte administratif 2020 de la commune - DE 2021 010

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 de la commune et dont la balance générale est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	163 174.95 €
Recettes de l'exercice :	188 372.59 €
Résultat de l'exercice :	25 197.64 €
Excédent antérieur reporté :	6 621.32 €
Résultat :	31 818.66 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	102 920.59 €
Recettes de l'exercice :	94 961.63 €
Résultat de l'exercice :	- 7 958.96 €
Déficit antérieur reporté :	-22 846.67 €
Résultat :	- 30 805.63 €

Résultat global : déficit 17 238.68 €

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Compte de gestion 2020 du trésorier pour la commune - DE 2021 011

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,
- après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Résultat d'exploitation 2020 de la commune - DE 2021 012

Le Conseil Municipal constate, après vote du compte administratif 2020, les résultats suivants du budget de la commune :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 22 846.67		- 7 958.96	11 268.45	-11 268.45	- 42 074.08
FONCT	58 662.72	52 041.40	25 197.64			31 818.96

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	31 818.96
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	31 818.96
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	31 818.96
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Budget primitif 2021 de la commune - DE 2021 013

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Pfalzweyer,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 présenté par le Maire et s'équilibrant à la somme de **175 895.00 €** en section de fonctionnement et à **461 443.96 €** en section d'investissement.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 10 - Abstention : 1

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale - DE 2021 014

Par délibération du , le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2020 à :

TH : 10,61
TFPB : 12,03
TFPNB : 48,73

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25,20 % (soit le taux communal de 2020 : 12,03 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2121 et donc de les porter à :

TFPB : 25,20 %
TFPNB : 48,73 %.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Baux communaux 2021 - DE 2021 015

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le prix de location des biens communaux pour 2021. Le montant est de 1.32 € TTC par are. (La redevance des travaux connexes à hauteur de 0.38 € TTC par are est payée par l'exploitant.)

Tarifs :

Lot 1 : parcelle section 4 n° 8 lieudit Schuhmachermatt, surface 153.82 ares, soit **203.04 €**

Lot 2 : parcelle section 5 n° 69 lieudit Fahrplacken, surface 9.43 ares, soit **12.45 €**

Lot 3 : parcelle section 6 n° 62 lieudit Geckenfeld, surface 6.42 ares, soit **8.47 €**

Lot 4 : parcelle section 6 n° 63 lieudit Geckenfeld, surface 14.37 ares, soit **18.97 €**

Lot 7 : parcelle section 6 n° 60 lieudit Lischmatt, surface 6.35 ares, non facturée au titre de l'entretien de la parcelle

Lot 8 : parcelle section 5 n° 42 lieudit Bremenfeld, surface 29.05 ares, dont 26.05 ares non facturés au titre de l'entretien de la parcelle, soit **3.96 €**.

Les lots 1 à 8 sont loués à EARL Rose des Vents.

Lot 9 : parcelle section 5 n° 85 lieudit Fahrplacken, surface 85.92 ares, soit **113.41 €**. Loué à KLEIN PHALSBOURG.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Paiement de la cotisation assurance-accident - DE 2021 016

En Alsace - Moselle, la couverture du risque d'assurance accident est gérée par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA). Elles assurent la gestion des risques professionnels ainsi que les accidents de la vie privée des chefs d'exploitation agricole et leurs conjoints.

Si vous êtes propriétaires foncier et que vous avez un accident agricole, vous pouvez le déclarer à la CAAA.

Le Conseil Municipal décide de verser en 2021 la somme de **1.200,00 €** représentant une partie de la cotisation demandée aux propriétaires fonciers par la caisse assurance - accidents agricole par affectation du produit de la location de la chasse.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Subventions scolaires 2021 - DE 2021 017

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2021 le principe de versement d'une subvention au Collège de Drulingen comme participation aux activités du collège.

Il approuve la proposition du Syndicat Intercommunal du CES de verser **10 €** par élève à l'agent comptable selon la liste des élèves de Pfalzweyer transmise par le collège.

Le Conseil Municipal décide également de verser directement à la famille concernée **10 €** par élève fréquentant un établissement secondaire autre que le Collège de Drulingen qui aurait participé à un voyage pédagogique sur présentation d'un état des élèves participants de la commune et prévoit **60 €** au c/6574.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Répartition des subventions - DE 2021 018

Les subventions 2021 ont été votées au c/6574, le Conseil Municipal décide de les répartir comme suit :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 200 €
- Association CLEF : 200 €
- A.P.P. : 200 €
- Aéromodélisme Club Les Eperviers : 200 €
- Chorale Echo des Anges : 200 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie : 60 €
- Club Vosgien Pays Phalsbourg-Lutzelbourg : 100 €
- Mémorial Alsace Moselle : 30 €
- Collège des Racines et des Ailes : 10 € par élève en 2021 et 20 € par élève en 2020 donc 610 €
- Divers : 60 €
- Coopérative des classes maternelles et élémentaires : 600 € (pour Noël des enfants de Pfalzweyer)
- Ecole de Musique de Drulingen : 494 €

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Rénovation et extension de la salle de l'Amitié - DE 2021 019

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de la salle de l'Amitié.

Il approuve la proposition de ADAM ARCHITECTURE de Otterswiller pour un montant total de **301 800.00 € HT**, soit **362 160.00 € TTC**.

Il autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Grand Est :

- dans le cadre de Climaxion, 50 % d'un montant subventionnable de 64 200 € HT pour les travaux de rénovation énergétique de la salle,
- dans le cadre de la relance rurale, une aide plafonnée à 20 000 € pour les autres travaux de rénovation et d'extension de la salle.

Il approuve le plan de financement suivant :

- DETR	59 160.00 €
- Conseil Départemental 67	100 000.00 €
- Région Grand Est / relance rurale	20 000.00 €
- Région Grand Est / Climaxion	32 100.00 €
- Fonds propres	90 540.00 €

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Affectation du Fonds de Solidarité Communale - DE 2021 022

Vu les travaux d'aménagement de voirie qui seront entrepris dans la commune de PFALZWEYER par la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre, compétente en la matière ;

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Fonds de Solidarité Communale par le biais de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre ;
- de laisser le bénéfice du Fonds de Solidarité Communale à la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre pour la réalisation de ces travaux.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11